



Changements à venir pour vos comptes TD Waterhouse Canada Inc. en 2021

Au sein de TD Waterhouse Canada Inc., nous sommes déterminés à donner la priorité à vos besoins, ce qui signifie de vous tenir au courant des changements apportés à vos Conventions de comptes et de services et Déclarations.

Par suite de l'adoption de nouvelles exigences d'ordre réglementaire, nous allons vous fournir une version distincte et mise à jour de la **Déclaration de conflit d'intérêts** dans une communication à l'intention des clients à venir. La Déclaration de conflit d'intérêts remplacera la rubrique « Énoncé de politiques » de vos Conventions de comptes et de services et Déclarations. Elle contient une description mise à jour et améliorée de nos conflits majeurs, de même que notre façon de régler ces conflits dans votre intérêt.

Le présent avis contient un résumé des changements qui sont apportés à la Déclaration de conflit d'intérêts.

Comprendre les conflits d'intérêts

Par moments, nos intérêts en tant que de société de services financiers et ceux de nos représentants pourraient être incompatibles avec vos intérêts en tant que client. Nous avons adopté des politiques et procédures pour faciliter la détection et la résolution de ces conflits d'intérêts majeurs. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre efficacement un conflit majeur au mieux de vos intérêts, ou si le conflit est par ailleurs interdit par la loi, nous l'évitons.

Nous partageons l'information sur les conflits majeurs pour vous permettre de mieux les comprendre et d'évaluer leur incidence pour vous.

Les conflits majeurs pourraient comprendre :

- Les conflits qui découlent de notre statut comme membre du Groupe Banque TD, qui peuvent accroître le sentiment ou le risque que nous favorisons les intérêts commerciaux du Groupe Banque TD plutôt que les vôtres. Les exemples de ces conflits comprennent :
 - ▶ un placement de votre compte dans des produits d'investissement ou des titres de Groupe Banque TD qui est souscrit par une de nos sociétés affiliées ou des titres d'un émetteur avec lequel une société affiliée a une relation significative;
 - ▶ une entente de service avec nos sociétés affiliées, y compris l'acheminement et l'exécution des ordres, les services de garde ainsi que la présentation et l'exercice des activités de courtier.
- Les conflits dans lesquels nous, ou nos sociétés affiliées, gagnons un revenu tiré de vos placements, en plus des honoraires qui nous sont versés. Cela pourrait comprendre :
 - ▶ les commissions de suivi versées par les gestionnaires de fonds sur les fonds d'investissement dans votre compte;
 - ▶ les écarts sur la négociation de titres à revenu fixe;
 - ▶ les frais de change;
 - ▶ la négociation de titres sur le marché principal (nous pourrions vendre ou acheter des titres pour votre compte lorsque ces titres sont vendus ou achetés de votre compte);
 - ▶ les activités de prêt qui sont garanties par votre compte de placement;
 - ▶ les prêts de titres.
- Les conflits qui résultent d'intérêts concurrentiels entre nos clients; par exemple, la répartition des nouvelles émissions de titres, les prêts de titres et la gestion parallèle de comptes de différents clients.
- Les conflits qui découlent des pratiques de rémunération, des programmes d'intéressement et des ententes de recommandation avec nos sociétés affiliées, lorsque nous touchons ou offrons un avantage pour avoir repéré des possibilités d'harmonisation de vos besoins avec ceux d'une autre entité du Groupe Banque TD.

- Les conflits qui sont liés aux intérêts personnels de vos représentants, qui peuvent accroître le sentiment ou le risque que nos représentants favorisent leurs propres intérêts plutôt que les vôtres. Cela pourrait comprendre :
 - ▶ les activités commerciales externes;
 - ▶ les cadeaux et les invitations;
 - ▶ les opérations sur titres personnelles;
 - ▶ les relations personnelles avec les clients.

Nous nous efforçons de renforcer notre environnement en matière de gouvernance et de contrôle pour veiller à résoudre ces situations de conflit au mieux de vos intérêts. Notre examen comprend :

- la séparation des fonctions d'entreprise distinctes;
- la restriction du partage d'information à l'interne;
- l'évaluation des services de nos sociétés affiliées et de leur capacité à livrer concurrence;
- des processus pour évaluer le caractère concurrentiel, la diversité des produits d'investissement et la capacité à répondre aux besoins financiers des clients du Groupe Banque TD;
- les politiques, les procédures et les comités de surveillance pour assurer la meilleure exécution et un prix équitable;
- les contrôles internes conçus pour éviter le chevauchement et le dédoublement des droits et des frais pour les clients;
- une politique pour une répartition équitable des titres récemment émis entre nos clients;
- des programmes de formation à l'intention de nos représentants sur le repérage, la transmission à un niveau supérieur et la résolution des conflits d'intérêts;
- une structure de primes d'encouragement et de pratiques de rémunération qui évite d'inciter, par inadvertance, nos représentants à favoriser un produit ou un service plutôt qu'un autre produit et service qui répond mieux à vos besoins.

Nos représentants sont également tenus de respecter notre Code de conduite et d'éthique professionnelle et notre politique Conduite des employés et opérations sur titres personnelles.

La nouvelle **Déclaration de conflit d'intérêts** sera affichée sur notre site Web le 30 juin 2021. Elle sera également incluse avec votre relevé de compte de juin 2021, que vous recevrez au début du mois de juillet par courrier ou par voie électronique, selon votre préférence de livraison.

Réception des documents relatifs à votre compte par voie électronique

Vous pourrez changer votre préférence de livraison et passer à la réception des communications à l'intention des clients et les relevés de compte par voie électronique en suivant les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez une session dans CourtierWeb, sélectionnez « Mon compte », puis cliquez sur « Documents (CyberServices) ». Examinez l'information d'accueil et sélectionnez « M'inscrire ».
2. Après avoir passé en revue l'Entente avec CyberServices, sélectionnez l'option « En ligne » pour « Confirmations, relevés mensuels et documents fiscaux ». (Vous pouvez choisir de recevoir tous les documents relatifs à votre compte par voie électronique, y compris les relevés et les documents fiscaux. Si vous souhaitez continuer à recevoir un document donné par courrier, sélectionnez « Par courrier ».)
3. Une fois la méthode de livraison choisie, entrez et confirmez votre courriel et sélectionnez « J'accepte ». Cliquez sur « Enregistrer les changements ».

Si vous avez besoin d'aide pour la configuration de CourtierWeb, veuillez consulter votre conseiller en placement.

Nous vous invitons à lire attentivement la **Déclaration de conflit d'intérêts**. Aucune autre action n'est requise de votre part. Veuillez communiquer avec votre conseiller en placement si vous avez des questions.